



Le syndicat des prestataires de dispositifs médicaux

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

28 MAI 2025



RAPPORT MORAL 2024

Jean-Roch Meunier, Président
Isabelle Baumann, Vice-Présidente
Isabelle Blanc, Vice-Présidente
Guillaume Boccard, Vice-Président
Patrick Magnetto, Vice-Président



SOMMAIRE

01

Mot du Président

02

Contexte

03

Négociations tarifaires

04

Orthèses

05

Réforme VPH

06

Mobilisations 2024

07

Structuration de la branche

08

Communication et services



MOT DU PRESIDENT

- Vieillesse population / prévalence maladies chroniques : marché porteur
- Plusieurs années d'**inflation généralisée / baisses tarifaires** (+20% des coûts liés à la prestation)
- Annonces d'économies généralisées / ciblées Assurance maladie
- Augmentation des cessions, liquidations...

2024, année syndicale dense :

- Rapport IGAS sur dépenses de santé
- Audit CEPS par la Cour des comptes
- Réforme VPH nécessitant une implication +++
- Négociations tarifaires
- Calcul de la représentativité
- Etc.

François Bayrou annonce un plan pluriannuel de redressement des finances publiques en juillet

Le premier ministre prévoit un retour à l'équilibre budgétaire sur trois ou quatre ans, impliquant un effort partagé par l'ensemble des Français.

Publié aujourd'hui à 08h43, modifié à 10h46 · Le Monde



CONTEXTE DE NÉGOCIATION

Des interlocuteurs qui changent souvent :

2022/2025 : 6 Ministres de la Santé en 4 ans

- Olivier Véran / Brigitte Bourguignon
- François Braun
- Aurélien Rousseau
- Agnès Firmin-Le Bodo
- Catherine Vautrin / Frédéric Valletoux
- Catherine Vautrin / Yannick Neuder

6 Ministres chargés du Handicap en 4 ans

- Sophie Cluzel
- Damien Abad
- Geneviève Darrieussecq
- Fadila Khattabi
- Paul Christophe
- Charlotte Parmentier Lecocq

Des corps intermédiaires peu pris en compte :

- **Manque de considération des syndicats représentatifs et des acteurs de terrain**
- **Une vision déformée du métier de prestataire et une méconnaissance de leur engagement**

Cf. Réforme VPH



CEPS - BAISSSES TARIFAIRES 2024 = 150 M€ SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR DES DM

Le Comité économique des produits de santé (CEPS) a pour mission de réguler la tarification (prix de cession et tarif/PLV) des dispositifs médicaux inscrits et des prestations associées de la LPPR.

Lits médicaux	15,9 => 7,9 M€
Autosurveillance glycémique	15 M€
Pompes à insuline (lignes génériques)	15 M€
Incontinence et stomie	9 => 3,6 M€
Ventilation mécanique assistée (VMA)	17,4 => 10,4 M€
Pansements hydrocellulaires	20 M€

REVENDEICATIONS DE L'UNPDM

- Revalorisation des prestations / DM
- **Forfait livraison des lits médicaux : +2,5% en 2025 et +1% en 2026**
- Pluri-annualité sur 2 ou 3 ans
- Délai d'écoulement des stocks

NOMBREUSES SOLLICITATIONS DU CEPS

24 dossiers de négociations concernant l'inscription de DM, des révisions tarifaires de produits ou des baisses sur différents secteurs d'activité

REPORTS OBTENUS PAR L'UNPDM

- Contention et orthèses
- Pression positive continue (PPC)
- Nutrition clinique orale



CEPS – PLAN DE BAISSSES 2025 = 164 M€ ANNONCÉS

Nomenclature	AMO 23	Mandat	Statut
PPC	940 M €	75 M €	<input checked="" type="checkbox"/>
Orthopédie	917 M €	51 M €	<input checked="" type="checkbox"/>
Nutrition Clinique Orale	347 M €	12 M €	<input checked="" type="checkbox"/>
Stimulateurs cardiaques	200 M €	13 M €	<input checked="" type="checkbox"/>
Endoprothèses périph.	99 M €	2,7 M €	<input checked="" type="checkbox"/>
Compression veineuse	96 M €	7,5 M €	<input checked="" type="checkbox"/>
Défibrillateur externe	55 M €	2,8 M €	<input checked="" type="checkbox"/>
Oxygénothérapie LT	334 M €	-	<input type="checkbox"/>

DES NÉGOCIATIONS SERRÉES

En tant que syndicat responsable, l'UNPDM comprend l'objectif de maîtrise des dépenses publiques de santé dans un contexte de déficit croissant mais, au regard de la réalité économique des PSDM (80% de TPE/PME) et des services assurés par leurs missions, nous nous opposons à l'application bornée d'une logique budgétaire purement comptable qui fragilise leur activité au quotidien.



AVIS DE PROJET SUR LES ORTHÈSES

Baisse sur la contention et certaines orthèses (petit appareillage)

- Bandages herniaires
- Orthèses élastiques de contention des membres
- Ceintures médico-chirurgicales et corsets orthopédiques en tissu armé

DATE D'APPLICATION => 15 juin 2025

Nos arguments durant les négociations :

- Temps humain de la prestation incompressible
- Obligation de recrutement d'orthopédistes
- Gestion de stock volumineux

Objectif d'économie : 12,7M€ sur les bas et 3,2M€ sur les autres orthèses de série visées

Les négociations ont permis d'obtenir :

- **Report de la baisse d'août 2024 à juin 2025**
- **Répartition sur 2 ans : juin 2025 puis juin 2026**
Contention => -2%, Orthèses => -1,8%
- **Pas d'instauration de PLV**

- Pas de revalorisation depuis plus d'1 décennie // forte inflation sur la période
- Prévention des chutes (10 000 décès par an)
- Fabrication française ≠ Importations d'Asie du Sud-Est

ATTENTION : Changement de codes LPP : Codes alphanumériques actuels => Nouveaux codes numériques

A compter du 15 juin 2025 : délai d'1 an pour adapter son logiciel de facturation et écouler les stocks étiquetés avec des codes alphanumériques

A partir du 15 juin 2026 : impossibilité de facturer les codes alphanumériques => rejet des CPAM, risque d'indus

RÉFORME VPH EN 2024

- Janvier 2024, **annonce d'une application en juillet 2024** et **proposition tarifaire insuffisante** de la DSS
- Printemps 2024, sensibilisation des décideurs : débutés, sénateurs, directions des ministères, cabinets
- Juin 2024, dissolution de l'Assemblée nationale et élections législatives
- 01/07/2024, réunion des parties prenantes au ministère de la Santé : **Menace de passage en force**
- 02/07/2024, **CP intersyndical** - « **Bâclée, la réforme du remboursement intégral des fauteuils roulants est mort-née** »
- 05/07/2024, **Suspension de la réforme** des fauteuils roulants par le cabinet de Fadila Khattabi
- Automne 2024, lobbying auprès des nouveaux ministre pour les convaincre d'aménager la réforme (gouvernements Attal, Barnier, Bayrou)
- Novembre 2024, **accélération de la réforme par la ministre Charlotte Parmentier-Lecoq**
- 21/11/2024, audition de l'UNPDM sur la PPL Peytavie par la Commission des affaires sociales de l'AN
- 29/11/2024 **CP UNPDM** - « **Remboursement intégral des fauteuils roulants : les prestataires demandent la poursuite intensive des travaux de concertation pour pouvoir adhérer aux annonces gouvernementales d'ici la fin du 1er trimestre 2025** »
- 2/12/2024 **CP intersyndical** - « **les prestataires de santé à domicile soutiennent l'aboutissement rapide de la réforme mais mettent en garde contre les effets d'annonce** »
- 03/12/2024, adoption du projet de loi porté par le député Sébastien Peytavie



RÉFORME VPH - MOBILISATION DE L'UNPDM

1

ANALYSE DE LA NOMENCLATURE



- Groupe de travail interne : texte technique complexe +300 pages
- Identification des points problématiques
- Analyse impact titre 1 (SYNPOL)

2

CONTREPROPOSITION



- Recueil de chiffres /Expertise de terrain
- Travaux avec la DGE
- Construction d'une contre-proposition T1 et T4

3

LOBBYING



- Appel à un cabinet de lobbying pour négocier avec l'ensemble des acteurs (Bercy, DSS, CEPS, Sénat, Assemblée Nationale)
- Rencontre avec Maignon et l'Elysée
- Interpellation des décideurs
- Alerte médiatique + informations adhérents



RÉFORME VPH - MOBILISATION DE L'UNPDM

4

INFORMATION DES ADHÉRENTS



- 31 articles / 1 dossier dédié
- Analyses partagées et explications des enjeux
- Projets de textes et de tarifs consultables
- Publications LinkedIn



QUELQUES MOBILISATIONS 2024

Crise Philips

Juin 2021 : **Rappel mondial des appareils de ventilation et générateurs PPC Philips** défectueux (risque cancérigène de la mousse d'isolation utilisée) >> **370 000 patients concernés en France (traitement de l'apnée du sommeil et ventilateur support de vie)**

Février 2022 : **Décision de Police Sanitaire (DPS)** de l'ANSM

17/02/2025 Suspension de la DSP par l'ANSM

Certification PSDM

18 juin 2024 : **Publication du référentiel**

Condition indispensable à l'enregistrement et au conventionnement par l'Assurance maladie, obligatoire pour pouvoir délivrer des dispositifs médicaux et des prestations associées inscrits à la LPPR.

Alertes UNPDM

- Délais de mise en conformité
- Modalités de pseudonymisation



Nouvelle date d'application annoncée : 1^{er} juillet 2026

PPC

Novembre 2024 : Révision de la nomenclature par la HAS. Syndicats de prestataires consultés. Réponse intersyndicale. Version provisoire en juin. Projet de description de la prestation PPC prévu en septembre.

Perfusion

Octobre 2024 : Révision des modalités de prise en charge des dispositifs de perfusion à domicile et prestations associées par la HAS. Contribution de l'UNPDM. Point d'alerte : **les ordonnances préremplies ne peuvent être utilisées.**



STRUCTURATION DE LA BRANCHE MÉDICO-TECHNIQUE

1 CLASSIFICATION

- Accord de classification 13/01/2022 (après 2 ans de négociations de Branche) = Mise en place de filières d'emploi : santé, logistique, commerciale et support.
- Accord de grille salariale adossée à la nouvelle classification (09/03/2023)

Octobre 2025 : OBLIGATION de respecter la nouvelle classification et la grille salariale adossée.

Inscrivez-vous : [Webinaires et formations d'accompagnement au déploiement de l'accord de la branche DMT](#)

2 FORMATION

CQP de branche cf. Rapport IGAS 2020

- Métier « d'intervenant médico-technique à domicile » inscrit dans la liste 2023 et 2024 des métiers considérés en particulière évolution par France compétences
- **Dépôt été 2024**
- **Développements en cours pour mise en œuvre 2026**
- **Financements en baisse de France Compétences / Alertes budgétaires**

3 GRILLE SALARIALE

- Accord CPPNI du 16/11/2023 et **nouvelle grille applicable à partir du 1^{er} janvier 2024** à l'issue de plusieurs années de négociations inabouties entre organisations de salariés et organisations patronales.
- A la suite de la forte inflation, le 1^{er} niveau de la grille actuelle et de celle de la nouvelle classification sont sous le seuil du SMIC.
- Négociations en cours.



Il est interdit de payer sous le niveau du SMIC bien que le 1^{er} niveau de la grille soit sous le SMIC.



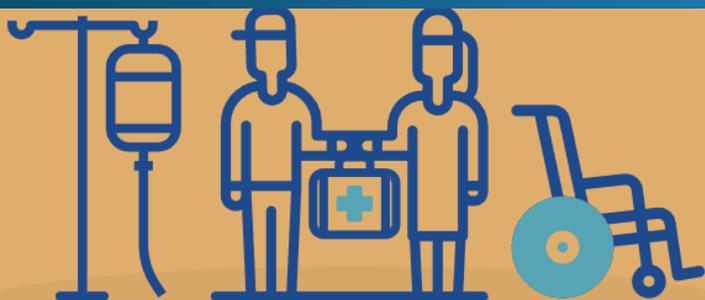
COMMUNICATION ET SERVICES

456

Articles

- Veille réglementaire **exigée par la certification**
- Alertes ANSM
- Dossiers thématiques : Réforme VPH / Certification des PSDM / RBEU etc.
- Kit du PSDM

20 Newsletters par an



Inscrivez-vous au prochain webinar sur la réforme VPH et participez à l'AG de votre syndicat, le 28 mai de 9h30 à 12h30, pour faire le point sur l'actualité de la profession.

Inscription

Effectuer une recherche



COMMUNICATION ET SERVICES

L'UNPDM à votre écoute



Contactez-nous via notre adresse mail dédiée aux adhérents :

question@unpdm.com ou appelez notre permanence téléphonique au **06 70 55 18 25** (le lundi de 14h à 19h et répondeur relevé toute la semaine) pour échanger avec un administrateur expert de l'UNPDM.

UNPDM - 13 rue Ballu, 75009 Paris - www.unpdm.com

[Se désabonner](#) | [Gestion de l'abonnement](#)

SERVICE « VOUS AVEZ UNE QUESTION? »

Avec plus de **350** réponses aux sollicitations des adhérents, la permanence mail et téléphone dédiée aux adhérents (créée en mars 2022) est plébiscitée en 2023.

100 À 150 Appels téléphoniques
+ 200 Mails

